

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 août 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-1.116 modifiant le Règlement général SH-1 et ayant pour objet le conseil municipal et ses comités, l'administration municipale, le stationnement, les nuisances et les tarifs.

Concernant le conseil municipal et ses comités, le titre 2 est modifié afin de permettre au comité exécutif de passer des contrats selon le seuil déterminé par la ministre des Affaires municipales.

En matière d'administration municipale, le titre 3 est modifié afin de permettre à la directrice générale, pendant la période électorale, de pouvoir passer des contrats au nom de la Ville pour un montant n'étant pas égal ou supérieur au seuil déterminé par la ministre des Affaires municipales. Également, une modification est apportée afin de déléguer un pouvoir de dépenser à la cheffe – performance et innovation.

Ce règlement modifie également le titre 7 relatif au stationnement afin d'y ajouter une nouvelle catégorie de permis, soit « Détenteurs de permis de brigadiers scolaires » permettant ainsi aux brigadiers scolaires de se stationner à proximité du lieu de leur affectation, et ce, sans égard à la limite de temps.

Le titre 9 de ce règlement relatif aux nuisances est modifié afin d'y ajouter des modalités concernant les inspections et les mesures s'y rattachant. De plus, ce règlement modifie ce titre par l'ajout de modalités en lien avec les propriétés privées.

Concernant les tarifs, les modifications apportées au titre 13 visent entre autres à modifier certains articles du chapitre 13.7 sur la tarification applicable pour la participation aux activités de loisirs.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 27 août 2025

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe